



Avoir la garde de ma nièce

Par **Nylb**, le **26/05/2009** à **23:01**

Bonjour,

Ma soeur a eu une petite fille il y a 11 mois. Le père fut démissionnaire dès la grossesse de ma soeur. Mais malgré toute l'aide qu'elle reçoit ma soeur est de plus en plus , elle aussi, démissionnaire.

Depuis une semaine elle a rencontré un SDF et aujourd'hui, elle a décidé de partir sur les route avec lui en délaissant absolument tout derrière elle y compris sa fille.

J'aimerais donc récupérer sa fille car elle n'a rien demandé et un bébé de 11 mois ne devrait pas être placé surtout quand son oncle (moi) veut la récupérer.

Je me demande donc quelles démarches dois-je effectuer? Quels sont mes droits?

Merci par avance pour vos réponses et votre soutien.

Par **Marion2**, le **26/05/2009** à **23:09**

Bonsoir,

Cette démarche est tout-à-fait à votre honneur !

Vous envoyez un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance en lui exposant la situation et en demandant la garde de votre

petite nièce.

Si vous pouviez saisir un avocat, ce serait mieux, mais ce n'est pas obligatoire. Renseignez vous auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance si votre nièce ne pourrait pas bénéficier d'un avocat avec l'Aide Juridictionnelle (donc sans frais d'avocat).

Vous pouvez également téléphoner au 119 (n° gratuit). Ils seront en mesure de vous expliquer les démarches à accomplir.

Beaucoup de courage à vous.

Tenez-nous au courant.

Par **Nylb**, le **27/05/2009** à **02:25**

Merci pour votre réponse.

Je ne pensais pas qu'un simple AR étaient suffisant car la PMI qui s'occupe de ma soeur et ma nièce a dit que du fait que l'on était la famille proche, pour éviter un conflit, ma nièce serait simplement placé. Et c'est une chose que je me refuse.

Je vais donc commencer par cet AR et je reviendrai dès que j'aurais une réponse.

Merci encore.

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **09:07**

Bonjour,

Téléphonez également au 119.

Bon courage.

Par **Nylb**, le **28/05/2009** à **20:27**

Bonjour,

Alors je vous tiens donc au courant car l'affaire s'est résolu d'elle même du fait que la PMI à demander à ma mère si elle voulait la garde de ma nièce, donc elle ne part pas. :)

De plus, il s'avère qu'apparemment ma soeur se faisait manipuler par ce SDF et donc elle a réussi à partir aujourd'hui et est arrivé il y a quelques heures.

Cependant ma mère continu les démarches avec la PMI (c'est elle qui s'occupe de tout) pour

avoir tout de même la gare de la petite au cas où le cas se représenterai.

Pour tout je vous remercie.

Nylb,

Par **Marion2**, le **28/05/2009 à 21:23**

Bonsoir,

Je suis contente pour vous que tout semble s'arranger au mieux pour la petite.

Bonne soirée.

Par **soleillevant**, le **02/03/2013 à 00:53**

bonjour,

est ce que ma soeur peut m'interdire de voir ma niece de 4ans et demi ?celle ci s'est faite manipulée et ne souhaite plus que je vienne chez elle

Par **moka23**, le **04/03/2013 à 00:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

Ma nièce vie dans une maison ou il y a toujours de grosses chicane. Sa mère va environ 30 fois par année se réfugier chez ma mère pour laisser son chum se calmer... elle amène souvent les enfants se cacher dans le sous-sol quand celui ci a une rage. Ma nièce se fait toujours chicaner par lui se fait traiter de grosse et rabaisser. Je veux prendre sa garde mais ma soeur est totalement sous l'emprise de ce gars. Mais je veux sortir ma nièce de cette enfer. Que dois-je faire ma nièce na que 12 ans .

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **04/03/2013 à 09:03**

Bonjour, moka23

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Chouquette58**, le **01/06/2018 à 20:58**

Bonjour,
Mon frere qui est en prison me demande si je peut etre une personne digne de confiance (TDC) pour la garde de sa fille de 7 ans comment puis je procéder merci de vos reponses

Par **Doune08**, le **18/06/2018 à 00:06**

Bonsoir

Ma soeur à une fille dont elle ne s'occupe pas correctement,moi et mes parents devons gérer beaucoup de chose (toilette,propreté, éducation, respect)Nous avons déjà fait des démarches pour que ma nièce est un suivi à l'école,car elle a du retard (à 8 ans elle commence juste à savoir lire)

Je viens d'apprendre que ma soeur est de nouveau enceinte (sans père pour l'enfant)mes parents sont trop âgé pour gérer des enfants de bas âge

Je souhaiterais avoir la garde de ma nièce et du futur enfant à naître.

Et aussi placée ma soeur sous tutelle ou curatelle (intellectuellement elle est un peu limitée)

Je ne veux absolument pas que ma nièce soit placé dans une famille d'accueil(même si certaines sont très bien,j'air peur que cela la perturbé encore plus)

Je ne sais pas où m'adresser

Par **D**, le **20/04/2023 à 18:38**

Bonjour,

Mes 4 nièces ont était placés en foyer il y à bientôt 2 ans, ils sont dans différent foyers. Mais je ne suis pas sûr ça leur père ne nous dis rien. Ça fait deux en qu'on se fait manipuler par le père pour pas qu'on intervient. Maintenant on en a assez et on aimerait récupérer les 4 petites et les élever nous. Mais je n'ai aucune idée par ou commencer car le père ne nous donne pas d'info sur où elles sont placées ni qui les a placé...

Si vous pouvez svp me donner une idée par où je pourrais commencer ça serait vraiment super gentil de votre part.

Je sais même pas si ce site fonctionne encore, mais bon je vais quand même essayer.

Merci à vous d'avance de prendre le temps de lire ma demande.

Cordialement

Par **amajuris**, le **20/04/2023 à 18:45**

bonjour,

le père de vos nièces a-t-il toujours l'autorité parentale ?

vous ne parlez pas de la mère ?

salutations

Par **D**, le **20/04/2023** à **20:30**

Oui le père et la mère ils on toujours l'autorité, je crois. Mais la mère est partie et lui ne donne pas l'impression de vouloir récupérer ses filles un jour. Je parle que du père parceque c'est lui mon frère et c'est lui que j'ai rarement au téléphone mais qui me donne volontairement pas d'info.

Merci d'avoir répondu